MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Adresse postale : 08 BP 882
Tel : +229 21 33 2178/ 21 33 21 63
Adresse mail : sante.infos@gouv.bj
Site web : www.sante.gouv.bj

SECRETARIAT GENERAL DU MINISTERE
****
DIRECTION NATIONALE DE LA SANTE PUBLIQUE
****
PROGRAMME SANTE DE LUTTE CONTRE LE SIDA

N° 509 /MS/PSLS/CNA/SAFM/SA

Cotonou, le 15 JUIN 2022

La Coordonnatrice

/-)ux

- **Responsables des CIPEC**
- **Prescripteurs des sites**

Objet : Au sujet de la notification des effets indesirables liés à la prise d'ARV

Lors de nos échanges avec les responsables de la pharmacovigilance à l'ABRP, il nous est revenu que les prescripeurs des sites de prise en charge des PVVIH refusent de procéder à la notification des effets indésirables survenus pendant la prise des médicaments aux malades.

Le prétexte évoqué serait la confidentialité compte tenu des renseignements à inscrire sur la fiche de notification.

A cet effet, la coordination du PSLS attire l'attention de tous, sur la nécéssité de la notification des effets indésirables. Pour cela, veuillez le faire en :

- écrivant le ***« code patient d'identification unique du dossier patient »*** au niveau de l'endroit réservé à la partie ***« identification »*** ;
- transmettant ensuite ces effets indésirables ainsi notés par le circuit approprié et connu de tous ;
- envoyant enfin une copie de la fiche documentée au Service Prise en Charge du PSLS.

J'attacherai du prix à la mise en application de cette directive.

Programme Santé de Lutte contre le Sida
La Coordonnatrice
M S P

GANGBO

Prof Flore Armande GANGBO
Coordonnatrice/PSLS